

Programmes de bonne nutrition des élèves de Toronto

Demande de subventions municipale et provinciale (2018-2019)

Les demandes peuvent être présentées en personne ou envoyées par la poste, courriel ou télécopieur.

Date d'échéance

La date limite de la demande de fonds pour septembre 2018 est le **vendredi 9 février 2018**

Adresse

Programme de bonne nutrition des élèves, Bureau de santé publique de Toronto
5100, rue Yonge, 2^e étage
Toronto (Ontario) M2N 5V7

Courriel ou télécopieur

Courriel : snp@toronto.ca

Téléc. : 416-696-4301

www.toronto.ca/health/nutrition

Section 1. Renseignements sur l'emplacement

Type d'emplacement (en cocher un) : TDSB TCDSB Emplacement communautaire
 CSCMA CSV

Nom de l'école ou de l'emplacement _____

Adresse _____ Code postal _____

Tél. _____ Téléc. _____

Nom du groupe communautaire (le cas échéant) _____

Section 2. Responsabilités et autorisation de l'autorité de l'emplacement

1. Lire les critères de financement des programmes de bonne nutrition des élèves (www.toronto.ca/health/nutrition) et faire son possible pour y répondre.
2. Servir des aliments nutritifs qui satisfont à la Norme de nutrition du Programme de bonne nutrition des élèves.
3. Bien accueillir la visite des professionnels suivants au programme : diététiste de la santé publique, inspecteur de la santé publique, animateur en développement communautaire, représentant du conseil scolaire ou représentant des fondations des conseils scolaires.
4. Pendant le programme, toujours avoir sur les lieux une personne qui a reçu la formation du Programme de bonne nutrition des élèves sur la salubrité des aliments et la nutrition au cours des deux dernières années. Encourager le personnel et les bénévoles à participer à cette formation gratuite offerte par le Bureau de santé publique de Toronto.
5. Respecter les normes de salubrité des aliments.
6. Offrir un programme non stigmatisant qui est ouvert à tous les élèves, peu importe leur capacité à payer.
7. Garder confidentielles les contributions financières des participants.
8. Servir des aliments qui reflètent les différentes confessions et cultures des élèves (p. ex., inclure des mets de diverses cultures).
9. Permettre au Comité local du programme de se réunir pour discuter du programme de nutrition au moins deux fois par an.
10. Communiquer les renseignements liés à la demande aux représentants du Partenariat torontois pour la nutrition des élèves, soit les conseils scolaires, les fondations des conseils scolaires, le bureau de santé publique et les partenaires communautaires.
11. Produire des rapports financiers et d'activités tous les mois.
12. Avoir une assurance de responsabilité civile pour votre programme (s'il sera organisé dans un emplacement autre qu'une école ou un lieu de culte).
13. Confirmer que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais et exacts.

L'autorité de l'emplacement est la personne responsable de l'école ou de l'emplacement qui a le pouvoir légal de signature.

Remplir les pages 1 à 5

Garder une copie de cette demande dans vos dossiers.

Nom de l'autorité de l'emplacement : _____ Titre de poste : _____

Signature de l'autorité de l'emplacement : _____ Date : _____

Section 3. Coordonnées des personnes-ressources

3.1. Autorité de l'emplacement

Nom _____ Rôle dans l'emplacement : _____

Courriel _____ Tél. (bur.) _____ poste _____

Adresse postale (si différente de celle inscrite à la section 1) : _____

3.2. Coordonnateur de programme

Nom : _____ Courriel professionnel : _____

3.3. Responsabilité comptable et responsabilité financière

On s'attend à ce que les programmes de bonne nutrition soient dotés d'un **compte bancaire distinct**, avec au moins trois signataires autorisés aux fins de responsabilité comptable et de vérification. **L'autorité de l'emplacement doit en faire partie**. Si vous avez plus d'un programme, il n'est pas nécessaire d'avoir un compte bancaire distinct pour chacun.

Signataire autorisé n° 1 : Nom _____

Signataire autorisé n° 2 : Nom _____

Signataire autorisé n° 3 : Nom _____

3.4. Qui préparera les rapports financiers mensuels?

Nom _____

Courriel _____ Tél. (bur.) _____ poste _____

3.5. Comité local du programme

C'est le comité local du programme qui prend les décisions au sujet de votre programme. Sa composition est représentative de celle de votre école ou de votre communauté. Dans certains cas, le conseil scolaire agit en tant que comité local du programme. **Afin de satisfaire aux critères de financement, les membres du comité devraient se réunir au moins deux fois par an pour discuter du programme de bonne nutrition.**

Votre établissement a-t-il un comité local du programme? Oui Non Je ne sais pas

3.6. Participation des parents et des élèves

Les bénévoles contribuent largement à la réussite de votre programme. Nous vous encourageons à recruter des bénévoles au sein de votre communauté scolaire, notamment des parents, des élèves, des membres de la communauté ou du personnel. Les parents et les étudiants peuvent s'impliquer de diverses façons, notamment par des contributions financières, l'achat ou la commande d'aliments, la préparation de nourriture, la collecte de fonds, la planification, la préparation de rapports financiers, la participation au comité du programme, l'organisation d'événements spéciaux, etc.

Avez-vous besoin d'aide pour recruter des bénévoles? Oui Non

Section 4. Renseignements sur le programme et son maintien

4.1. Inscription actuelle (2017-2018) _____ Inscription projetée (2018-2019) _____

4.2. Classes JK-8 : Coût estimé de la nourriture pour les participants

<u>Programmes</u>	<u>Déjeuner</u>	<u>Repas du matin</u>	<u>Collation d'avant-midi</u>	<u>Collation d'après-midi¹</u>	<u>Dîner ou souper¹</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes alimentaires • Heure 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 3 • avant le début de la journée d'école 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 3 • le matin après le début de la journée d'école 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 2 • dans la matinée 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 2 • dans l'après-midi 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 3 • dans l'après-midi
Nombre de jours par semaine ³ de déroulement du programme					
Date de début prévue					
A. Nombre de participants des classes JK-8					
B. Coût estimé de la nourriture par participant des classes JK-8	1,18 \$	1,18 \$	1,07 \$	1,07 \$	1,87 \$
C. Nombre de jours de fonctionnement par an ² (exemples ci-dessous)					
D. Total (AxBxC) Coût estimé de la nourriture pour les participants des classes JK-8					

4.3. Classes 9 à 12 : Coût estimé de la nourriture pour les participants

<u>Programmes</u>	<u>Déjeuner</u>	<u>Repas du matin</u>	<u>Collation d'avant-midi</u>	<u>Collation d'après-midi¹</u>	<u>Dîner ou souper¹</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes alimentaires • Heure 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 3 • avant le début de la journée d'école 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 3 • le matin après le début de la journée d'école 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 2 • dans la matinée 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 2 • dans l'après-midi 	<ul style="list-style-type: none"> • au moins 3 • dans l'après-midi
Nombre de jours par semaine ³ de déroulement du programme					
Date de début prévue					
E. Nombre de participants des classes 9-12					
F. Coût estimé de la nourriture par participant des classes 9-12	1,86 \$	1,86 \$	1,53 \$	1,53 \$	2,92 \$
G. Nombre de jours de fonctionnement par an ² (exemples ci-dessous)					
H. Total (ExFxG) Coût estimé de la nourriture pour les participants des classes 9-12					

¹ Les nouvelles demandes de dîner, collation de l'après-midi ou souper ne sont pas acceptées.

² Les programmes de déjeuner et de repas du matin dans les communautés désignées à l'échelle de la province doivent fonctionner 5 jours par semaine pour être admissibles à recevoir un financement provincial amélioré. Les autres programmes doivent fonctionner au minimum 2 jours par semaine.

³ **Exemples de nombres de jours de fonctionnement** : 5 jours par semaine (188); 4 jours par semaine (160); 3 jours par semaine (120); 2 jours par semaine (80)

4.4 Produit <u>estimé</u> par an (voir ci-dessous)		4.5 Coûts <u>estimés</u> par an (voir ci-dessous)	
Subventions de programme de nutrition des étudiants reçues	\$	Aliments (ajouter les estimations des lignes D+H, p. 3)	\$
Contributions des parents/élèves	\$	Fournitures (p. ex., cuillères, résilles, liquide à vaisselle, articles jetables)	\$
Collecte de fonds, campagne, événements communautaires	\$	Personnel (p. ex., salaires, honoraires)	\$
Entreprise et autres subventions	\$	Autres	\$
Produit total <u>estimé</u>	\$	Total <u>estimé</u> des coûts	\$

4.4 Produit estimé :

- Les **subventions** de la Ville de Toronto, de la province de l'Ontario et des œuvres caritatives passent par la Toronto Foundation for Student Success ou l'Angel Foundation for Learning. Ces subventions ne peuvent couvrir qu'une petite portion des coûts du programme.
- **Dons et collectes de fonds** : vous devrez trouver des sources additionnelles de financement pour le maintien du programme. Des contributions importantes au programme de bonne nutrition des élèves proviennent de votre communauté locale, des contributions des étudiants et parents, et de collectes de fonds locales.

Avez-vous besoin d'aide pour organiser des collectes de fonds? Oui Non

4.5 Coûts estimés :

- Il s'agit d'estimations seulement. Il n'est pas requis que les programmes dépensent exactement ces montants.
- Si vous avez plus d'un programme de bonne nutrition, les dépenses autres qu'alimentaires peuvent être partagées entre les programmes.
- Les « autres coûts » doivent être inférieurs à 30 % du total des coûts de programme.

Section 5. Nutrition

Personne-ressource pour le menu : _____ Nom de l'école/établissement : _____

- Remplir un menu d'une semaine distinct **pour chacun** des programmes dont vous faites la demande.
- Vous pouvez télécharger des modèles supplémentaires, la Norme de nutrition et des exemples de menus sur le site Web du Bureau de santé publique de Toronto (www.toronto.ca/health/nutrition). Les menus du programme doivent respecter la Norme de nutrition.

Type de programme
(en cocher un) :

- Déjeuner
 Repas du matin
 Collation d'avant-midi
 Dîner
 Collation d'après-midi
 Souper

Repas Déjeuner, repas du matin (collation de 3 groupes alimentaires), dîner/souper

Au moins 3 portions:

- 1 portion du groupe **Fruits et légumes**
- 1 portion du groupe **Lait et substituts**
- 1 portion du groupe **Produits céréaliers** et/ou **Viandes et substituts**

Collation (collation du matin ou de l'après-midi)

Au moins 2 portions:

- 1 portion du groupe **Fruits et légumes**
- 1 portion du groupe **Lait et substituts** et/ou **Produits céréaliers** et/ou **Viandes et substituts**

Atelier sur la salubrité des aliments et la nutrition pour les coordonnateurs et bénévoles du programme : Avez-vous au moins 1 personne sur les lieux qui a participé à cet atelier gratuit au cours des 2 dernières années?

Oui Non

Menu du programme :

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion